

Foire aux questions (FAQ)

1. Quand aura lieu l'inscription pour le Choix de l'école 2019-2020 ? **Du 7 janvier 9h00 au 8 février 2019, 16h00.**
2. Quels sont les programmes Choix de l'école qui sont proposés pendant la période d'inscription pour 2019-2020 ?
Tous les programmes sont proposés y compris le programme du parcours carrière et pôle technologique d'Arabia Mountain High School, Charter, la demande de transfert d'élève salarié, le partenariat Coralwood/Hawthorne, l'Académie Ronald McNair de découverte de l'apprentissage, le programme House Bill 251, le programme d'immersion en deux Langues, le Baccalauréat International, Magnet, Montessori, Senate Bill 10, Thème, et le Centre d'apprentissage préscolaire.
3. Puis-je déposer ma candidature en ligne ? Oui, les demandes en ligne sont disponibles à <http://www.yourchoicedekalb.org>
4. Quand et où les applications de choix de l'école 2019-2020 seront-elles disponibles ?
En ligne à <http://www.yourchoicedekalb.org>
5. Où puis-je déposer ma demande ?
Sur votre ordinateur personnel (EN LIGNE), à la bibliothèque local (EN LIGNE), l'école locale (DEMANDE PAPIER DISPONIBLE), le lieu d'inscription ouverte pour les programmes de choix de l'école : 1192 Clarendon Avenue, Avondale Estates, GA 30002.
6. Ai-je besoin d'une adresse email pour postuler au programme de choix de l'école ?
Oui. Une adresse email et un mot de passe sont nécessaires pour créer un nouveau compte en ligne du Programme du choix de l'école.
7. Ai-je besoin d'un compte parental pour postuler au programme de choix de l'école ?
Oui. La nouvelle demande en ligne du choix de l'école nécessite que tous les parents créent un compte pour soumettre une demande pour l'année scolaire 2019-2020.
8. Puis-je postuler pour un programme de choix de l'école si mon enfant est un élève d'une école privée ou scolarisé à la maison ?
Oui. Le parent ou le tuteur de l'enfant doit être un résident actuel du District scolaire du Comté de Dekalb au moment de l'ouverture de l'inscription et ensuite.
9. Où puis-je trouver les exigences d'admissibilité pour chaque programme du choix de l'école ?
Toutes les conditions d'admissibilité peuvent être consultées sur le site web du choix de l'école <http://www.dekalbschoolsga.org/school-choice/>
10. Puis-je envoyer la demande et la documentation de soutien par courrier ?
Non. Les demandes et la documentation de soutien doivent être déposées en ligne.
11. Puis-je postuler pour plus d'un programme de choix d'école ?
Oui. Vous pouvez postuler pour tout programme pour lequel votre enfant est éligible en fonction des critères d'admissibilité publiés. Cependant, il y a une limite de sélection pour chaque type de programme de choix d'école.
12. Comment les élèves sont-ils sélectionnés pour participer à un programme de choix de l'école ?
Les élèves sont choisis au hasard par un processus de loterie aléatoire automatisée.
13. Quand et où les loteries du Programme de choix de l'école vont-elles avoir lieu ?
Les loteries initiales du programme de choix de l'école auront lieu en mars 2019. Les résultats seront envoyés par email le 22 mars 2019 après 17h00. Au besoin des loteries supplémentaires auront lieu entre juin et août 2019.
14. Les demandes de choix d'école en retard seront-elles acceptées ?
Oui. Cependant, les demandes tardives ne peuvent être certaines d'être prises en compte pour un placement. Si des sièges supplémentaires sont disponibles après la loterie et que tous les élèves sélectionnés et les élèves sur liste d'attente sont placés, les demandeurs tardifs pourront être pris en compte. Le bureau du choix de l'école contactera les parents au sujet du placement des demandeurs tardifs. Le placement ne sera plus disponible après le 30 août 2019 à 16h00.
15. Comment les parents seront-ils informés ?
Le bureau du choix de l'école informera chaque demandeur par email des résultats de la loterie. Les informations sur l'élève ne seront pas communiquées par téléphone. Après 17h00 le jour de la loterie, connectez-vous sur <http://www.yourchoicedekalb.org> et sélectionnez Tableau de bord (Dashboard) pour vérifier le statut de votre enfant.
16. Quand dois-je m'inscrire sur le site web du programme de choix de l'école si je suis choisi pour un programme ?
Les parents doivent s'enregistrer sur le site scolaire du programme de choix de l'école pendant les dates précisées dans la notification d'acceptation, faute de quoi le siège sera considéré comme refusé et offert au prochain demandeur éligible sur la liste d'attente. La date d'inscription spécifique sera précisée dans la notification de sélection.
17. Les transports seront-ils fournis pour les programmes de choix de l'école ?
La plus récente politique de transport du comté de Dekalb sera suivie pour les programmes du choix de l'école. Pendant l'année scolaire 2019-2020, les élèves se rendront aux lieux de ramassage satellites sélectionnés dans leur région pour un transport vers et de Arabia Mountain High School, Champion Theme Middle School et les Programmes Magnet pour l'année scolaire 2019-2020. Les élèves des écoles élémentaires Thème auront un transport de voisinage.
18. Quand les placements pour les programmes de choix de l'école prendront-ils fin ? Les sièges seront attribués jusqu'au 30 août 2019 à 16h00.
19. Où puis-je trouver davantage d'informations sur les programmes 2019-2020 du choix de l'école ?
Vous trouverez davantage d'informations à <http://www.dekalbschoolsga.org/school-choice/>
20. Qui devrais-je contacter pour des questions relatives à la connexion et au support technique ? Appelez le 678-676-0050
21. Qui devrais-je contacter pour un support pour ma demande ou des informations sur le programme ? Pendant que l'inscription est ouverte, veuillez contacter le bureau du choix de l'école au 678.676.0050 ou envoyer un email à School_Choice@dekalbschoolsga.org

Si une date limite tombe une date à laquelle les bureaux administratifs du DCSD sont fermés au public, le document sera considéré comme du le premier jour ouvré après la date limite. Le District se réserve le droit de modifier le calendrier, si nécessaire. Aucune exception ne sera faite en cas de non respect des délais.